Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215600750-20251212-2025072-DE

Guer
Ville et Nature

République Française
Département - Morbihan

Délibérations de la Ville de Guer
Séance du 12/12/2025

L'an 2025 et le 12 Décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Ville de GUER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Luc BLÉHER, Maire.

Date de la convocation : 05/12/2025

Nombre de membres : 29

PRESENTS : M BLÉHER Jean-Luc, Maire, Mmes : ALAUX Monique, AUGÉ Diavie Ursula, CHOTARD Chantal, COUPEZ Marie-Laure, HAMON Isabelle, HERBERT Caroline, HOUSSIN Yvette, METAYER Cassandre, ROUXEL Annick, SOGORB MOUTEL Annie, MM : BLANCHARD Michel, BLANDIN Jean-Yves, CARLETTO René, COLLÉAUX David, COWET Vincent, GUISSE Jean-Claude, JOLY Maurice, PIHÉRY André, POIRIER Christophe, RODRIGUEZ Paul, SARAZIN Claude

ABSENT(S) : Absent(s) ayant donné procuration : Mme GRU Nathalie à MME SOGORB MOUTEL Annie
Absent(s) : Mmes : DEBRET Emi, HÉAS-BEAUD Anne-Céline, PIEL Mickaëlle, MM : LE JONCOUR Antoine, ORHAN Jean-Claude, ROUSSEL Yvon

---

1. 2025 -072 4.4_RH_TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/12/2025

Le tableau des effectifs était précédemment présenté par grades, il est proposé de le présenter par cadres d'emplois.

Ainsi, avec ce nouveau format, le tableau comprend :
- Le nombre d'etp pourvus incluant désormais les temps partiels;
- La création d'une ligne pour le cadre d'emplois des adjoints techniques pour la création du poste d'agent polyvalent du bâtiment spécialité plomberie.
- Les grades ne seront plus différenciés selon les services (écoles);
- Le grade maximal à définir rapidement;

Il est demandé à l'assemblée délibérante de voter la modification du tableau des effectifs selon les cadres d'emplois suivants :

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER
6380 (Morbihan)

Jean-Luc BLEHER

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215600750-20251212-2025072-DE

FILIERES	Cat	CADRE D'EMPLOI CREE	Postes budgétaires créés		Postes pourvus		Postes vacants Unité	Postes pourvus		Grade de l'agent qui occupe l'emploi
			UNITE	ETP	UNITE	ETP		Titulaire ETP	Contractuel ETP	
Administrative	A	Attachés	1	1	1	1	0	1	0	Attaché principal
	B	Rédacteurs	1	1	1	1	0	1	0	Rédacteur principal 1ère classe
			3	3	2	2	1	2	0	Rédacteur principal 2ème classe
	C	Adjoints administratifs	6	5.5	6	5.4	0	4.9	0.5	Adjoint administratif principal 1ère classe
			5	4.6	5	4.4	0	4.4	0	Adjoint administratif principal 2ème classe
			4	3.8	4	3.6	0	3.6	0	Adjoint administratif
Technique	A	Ingénieurs	1	1	1	1	0	1	0	Ingénieur principal
	B	Techniciens	1	1	1	1	0	1	0	Technicien principal 1ère classe
	C	Agents de maitrise	1	1	1	1	0	1	0	Agent de maitrise principal
			3	3	3	3	0	3	0	Agent de maitrise
		Adjoints techniques	1	1	0	0	1	0	0	*Recrutement à venir*
			9	8.69	9	8.09	0	8.09	0	Adjoint technique principal 2ème classe
			10	9.59	10	9.49	0	8.49	1	Adjoint technique principal 1ère classe
			15	10.83	12	7.29	3	4.7	2.59	Adjoint technique
Animation	C	Adjoints d'animation	3	2.04	3	2.04	0	2	0.04	Adjoint d'animation
Culture	A	Bibliothécaires	1	1	1	1	0	1	0	Bibliothécaire principal
	C	Adjoints du patrimoine	2	2	2	2	0	2	0	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe
			1	1	1	1	0	1	0	Adjoint du patrimoine
Médico-sociale	C	Agents spécialisés des écoles maternelles	1	0.9	1	0.9	0	0.9	0	Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles maternelles
Police municipale	C	Agents de police municipale	1	1	1	1	0	1	0	Brigadier-chef principal
			1	1	1	1	0	1	0	Gardien-brigadier
Sportive	B	Educateurs des Activités Physiques et Sportives	1	1	1	1	0	1	0	Educateur des APS principal 1ère classe
TOTAL			*Postes budgétaires créés*		*Postes pourvus*		Postes vacants	*Postes pourvus - ETP*		
			Unité	*ETP*	*Unité*	*ETP*		*Titulaire*	*Contractuel*	
			72	64.95	67	58.21	5	54.08	4.13	

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER
56380 (Morbihan)

Jean-Luc BLEHER

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215600750-20251212-2025072-DE

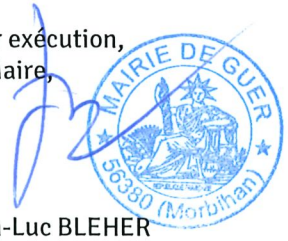
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8;
Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment les articles L. 313-1 et L332-8 ;
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans les emplois permanents à temps non complet ;
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relative aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée;
Vu la délibération du 27/06/2025 portant modification du tableau des effectifs;
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 21/11/2025.

Le Conseil Municipal décide :
Article 1 : D'acter la modification du tableau des emplois tels que présenté ci-dessus, créant les postes par cadre d'emplois;
Article 2 : D'acter la création du poste d'agent polyvalent du bâtiment spécialité plomberie au centre technique municipal;
Article 3 : De permettre, pour tous ces postes listés ci-dessus, la possibilité de recourir, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP, à un contractuel (art. L-332-8-2°-CGFP);
Article 4 : D'inscrire au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération;
Article 5 : D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent;
Article 6 : De charger l'autorité territoriale à veiller à la bonne exécution de cette délibération.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet immédiatement.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL, Favorable : A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstention : 0)

Pour exécution,
Le Maire,



Jean-Luc BLEHER